



Accident de la route et responsabilité assurance

Par raikko9344, le 15/02/2015 à 14:40

Bonjour,

j'ai été victime d'un accident de la route ce week-end.

Les faits: Je suivais un automobiliste qui a tourné à droite, a fait demi-tour dans cette rue secondaire et n'a pas (ou peu) marqué le stop. Moi qui le suivait sur la rue principale, lorsqu'il a fait demi-tour et s'est engagé sur la rue principale, j'ai freiné mais trop tard pour avoir le temps de l'éviter. J'ai été surprise de son action car il tournait à droite, finalement fait demi-tour pour ensuite ne pas s'arrêter au stop. En tout cas, je pense que s'il s'était arrêté il m'aurait vu. Moi j'arrivais à la hauteur du croisement. La distance qui me séparait me semblait suffisante puisque lorsque je suis arrivée au croisement, il a eu le temps de faire demi-tour et de se jeter devant moi. Mais, il n'a pas admis sa faute et c'est donc sa parole contre la mienne.

Au final, lors du choc, son véhicule était sur ma voie et empiétait sur la voie inverse et mon véhicule dans ma voie mais empiétait légèrement sur la ligne pointillée. (sûrement après freinage sur route mouillée et glissement lié aussi par entrainement par son véhicule)

Son véhicule a été impacté principalement sur sa portière conducteur et un peu sur l'aile gauche. et mon véhicule a été impacté sur l'avant (et plus sur le côté gauche que le droit).

Pour ce qui est du constat, les circonstances: pour l'autre automobiliste: il a été coché 13 (virait à gauche) et 16 (venait de droite dans un carrefour).

De mon côté aucune circonstance n'a été cochée.

Certaines personnes de mon entourage me disent que je devais être mettre de mon véhicule d'autres me disent il ne venait pas d'une voie prioritaire (puisque'il y avait un stop) donc c'est lui qui est responsable.

Pouvez vous me dire, en regard de ces explications, qui d'après les assurances, serait en tort? ou est-ce 50/50???? les observations faites par les 2 conducteurs quasiment contraires seront elles utilisées?

j'avais fais appel aux gendarmes compte tenu du désaccord des 2 conducteurs (et aux pompiers vu que nous étions blessés), comment faire pour obtenir leur rapport d'intervention? est-ce l'assurance qui le fera auquel cas, je dois sûrement le notifier au dos du constat, non??

Je vous remercie des réponses et conseils que vous m'apporterez.

Bonne journée à tous.